



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260123-2181071-AR

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le : 23/01/2026

ARRÊTÉ N° ARR_2026_045

Objet : Abrogation de l'arrêté n° 2021-549 en date du 28 septembre 2021 relatif à la mise en location-gérance de l'autorisation de stationnement de [REDACTED]

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des transports et notamment les articles L3121-1 et L3121-2,

VU le Code des relations entre le public et l'administration notamment l'article L.242-4,

VU la loi n°2014-1104 du 1er octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,

VU le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport particulier de personnes,

VU l'arrêté préfectoral n°DRE-11077 du 25 février 2011 portant réglementation de la profession de chauffeur de taxi dans les Yvelines,

VU l'arrêté municipal ST 09/N°673 confirmant le retrait et la cession d'une autorisation de stationnement de taxi à Vélizy-Villacoublay, de [REDACTED]

VU l'arrêté n°2021-549 en date du 28 septembre 2021 relatif à la mise en location-gérance de l'autorisation de stationnement entre [REDACTED]

VU l'arrêté n°2020-202 en date du 08 juin 2020, portant délégation de signature à Madame Nathalie BRAR-CHAUVEAU, dans les domaines du Développement économique, des Mobilités et de l'Emploi,

VU l'autorisation de stationnement (ADS) n° 36 attribuée le 17 mars 2009 à [REDACTED]

VU la convention du 30 juin 2016 relative à l'organisation d'un service commun de taxi et de voitures de petites remises sur le territoire des communes de Vélizy-Villacoublay, Viroflay et Jouy-en-Josas,

VU le contrat de location-gérance conclu le 27 septembre 2021 entre [REDACTED]

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

VU les documents de [REDACTED], reçus par mail en date du 02 janvier 2026, tendant à la prise en compte du changement de son véhicule,

CONSIDÉRANT qu'après étude des documents présentés à la mairie de Vélizy-Villacoublay par [REDACTED], les conditions sont remplies pour exercer la profession de chauffeur de taxi,

CONSIDÉRANT que [REDACTED] bénéficie d'une autorisation de stationnement n°36 en date du 28 septembre 2021 pour le véhicule de marque Mercedes-Benz, modèle Classe E, immatriculé [REDACTED]

CONSIDÉRANT que [REDACTED] a changé de véhicule pour la marque BMW, modèle série 5, immatriculé [REDACTED],

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence d'abroger l'arrêté municipal n° 2021-549 susvisé et d'en reprendre un nouveau pour prendre en compte ce changement,

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté municipal n° 2021-549 susvisé est abrogé.

Article 2 : la location-gérance de l'ADS de [REDACTED], numéro 36, au profit de [REDACTED], est autorisée conformément à l'article 7 du contrat de location-gérance conclu le 27 septembre 2021 entre les deux parties.

Article 3 : cette ADS est attribuée à [REDACTED], pour lui permettre d'exercer sur le territoire des communes de Vélizy-Villacoublay, de Jouy-en-Josas et de Viroflay, dans le cadre du service commun de taxis.

Article 4 : le véhicule utilisé est de marque BMW, modèle série 5, immatriculé [REDACTED]. Tout changement de véhicule devra être porté à la connaissance des services municipaux.

Article 5 : le présent arrêté sera transmis :

- à [REDACTED]
- à Monsieur Olivier LEBRUN, Maire de Viroflay, à Monsieur Didier MORIN, Maire de Jouy en Josas, et à la Préfecture des Yvelines

Article 6 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 23 janvier 2026



Pour le Maire, par délégation,

Nathalie Brar-Chauveau
7ème Adjointe chargée du Développement
économique, des Mobilités et de l'emploi.